



Paris, le **29 AVR. 2022**

Télédoc 242

Affaire suivie par : Alexandra VALAT

Bureau 1BLF

Mèl. : alexandra.valat@finances.gouv.fr

LE MINISTRE DÉLÉGUÉ CHARGÉ DES COMPTES PUBLICS

À

NOR CCPB2213127C

N° interne **DF-1BLF-22-3441**

MESDAMES ET MESSIEURS LES MINISTRES
ET SECRÉTAIRES D'ÉTAT

À L'ATTENTION DE MESDAMES ET MESSIEURS LES
RESPONSABLES DE LA FONCTION FINANCIERE
MINISTERIELLE ET MESDAMES ET MESSIEURS LES
RESPONSABLES DE PROGRAMME

Objet : Conférences de budgétisation pour les années 2023-2027

P.J. : 6 annexes

La procédure budgétaire à venir doit permettre d'élaborer le projet de loi de finances (PLF) pour 2023 ainsi qu'une programmation pluriannuelle pour cinq ans.

Il importe qu'elle soit engagée dès la deuxième quinzaine du mois de mai pour permettre au Gouvernement de procéder aux arbitrages dans un calendrier compatible avec les exigences organiques. La tenue de cette échéance est d'autant plus importante que cette procédure sera la première à mettre en œuvre la loi organique n° 2022-1836 du 28 décembre 2021 relative à la modernisation de la gestion des finances publiques.

La construction du budget partira de la loi de finances initiale (LFI) pour 2022, hors dépenses exceptionnelles de soutien et de relance prises dans le contexte de la crise sanitaire. Elle s'accompagnera de l'établissement d'une trajectoire pluriannuelle à cinq ans, afin de donner au Gouvernement la visibilité requise pour éclairer les impacts des arbitrages qui seront rendus dans le cadre du plus prochain PLF sur l'ensemble du quinquennat.

Dans ce cadre, l'objet prioritaire des conférences budgétaires sera d'établir une évaluation conjointe de **l'évolution spontanée pluriannuelle de la dépense**. Ces conférences auront également pour objet le **chiffrage des mesures nouvelles envisagées et des mesures d'économie et redéploiements possibles**. Il sera à cet égard attendu de vos services qu'ils proposent tant des idées de mesures nouvelles que d'économies réalisables. Il ne s'agit donc pas nécessairement de construire, à ce stade des discussions, une position définitive sur le budget dont vous êtes chargés, mais d'examiner le champ des possibles et de l'instruire au niveau technique. Il appartiendra ensuite au Gouvernement, sur cette base partagée, de décider de l'opportunité des mesures préalablement instruites et restant non consensuelles.

Diffusion générale

Sur cette base, et compte tenu de l'obligation faite par l'article 25¹ de la loi organique n° 2022-1836 du 28 décembre 2021, les plafonds de crédits et les mesures sous-jacentes feront l'objet d'un arbitrage définitif du Premier ministre au cours du mois de juillet, traduits dans des lettres-plafonds qui serviront de base aux conférences de répartition devant se tenir ensuite.

Pour l'organisation de ces discussions, je souhaite en particulier attirer votre attention sur les éléments suivants.

En premier lieu, elles devront permettre l'établissement d'une **trajectoire pluriannuelle de finances publiques soutenable**, compatible avec nos objectifs de maîtrise des finances publiques.

En deuxième lieu, les échanges en conférence budgétaire devront avoir pour **objectif transversal d'améliorer l'incidence environnementale des dépenses** telle qu'elle est retracée dans le rapport « budget vert » annexé au projet de loi de finances.

En troisième lieu, compte tenu de leur incidence sur les années à venir, **les restes à payer du plan de relance et du plan France 2030** devront faire l'objet d'une analyse spécifique pour en fiabiliser la prévision.

En quatrième lieu, dans un contexte de hausse du budget européen et de la contribution française destinée à son financement, **il conviendra d'examiner de façon systématique les possibilités d'améliorer l'articulation entre financements européens et crédits nationaux ainsi que la mobilisation des fonds européens.**

En cinquième lieu, les conférences de budgétisation seront **l'occasion d'identifier toutes les dépenses directes et indirectes liées à l'organisation des Jeux Olympiques** et paralympiques de Paris 2024. S'agissant en particulier des dépenses dites « d'Héritage » des Jeux olympiques, celles-ci devront également être identifiées pour être financées au sein de la trajectoire pluriannuelle.

Pour la bonne organisation des réunions de Ministres sur vos budgets, il conviendra, à la suite des conférences budgétaires, de converger sur une présentation des sujets de divergence à une maille correspondant à des enjeux politiques bien identifiés. Un support complémentaire vous sera transmis en ce sens. Il aura vocation à constituer une présentation commune de discussion, en agrégeant l'ensemble des sujets susceptibles d'être soumis à l'arbitrage, qu'il s'agisse des crédits, des emplois ou des principaux enjeux fiscaux identifiés à l'occasion des conférences dédiées.

*

* *

J'insiste sur l'importance de ces travaux dont la qualité conditionnera le bon déroulement de cette procédure budgétaire pluriannuelle.

Afin de faciliter les échanges lors des conférences budgétaires, des tableaux vous seront à nouveau transmis cette année avec une maquette à la mission, au programme et à la brique pré-renseignée sur le périmètre de votre ministère, y compris mesures imputées sur la mission « Plan de relance ». Les données des exécutions 2017 à 2021, au format 2022, et de la LFI pour 2022 figurent également dans les classeurs qui vous seront adressés. Les annexes à la présente circulaire précisent le calendrier, la méthode ainsi que le format des tableaux attendus.

¹ Il est prévu que les projets annuels de performance, annexés au PLF pour 2023, présentent les plafonds par programme pour 2023 et les deux années suivantes.

Il vous est demandé de transmettre votre dossier à vos correspondants budgétaires habituels deux jours ouvrables avant la tenue des conférences, délai qu'il vous est demandé de tenir strictement pour assurer le bon déroulement des réunions.

Pour le Ministre et par délégation
La directrice du budget



Mélanie JODER

1/2